



## **RÈGLEMENT DU CONCOURS DE COURTS-MÉTRAGES INITIÉ DANS LE CADRE DU FESTIVAL DU CINÉMA 2021**

### **Article 1 : Organismes**

La ville de Taverny organise un concours de courts-métrages, dans le cadre de la sixième édition du Festival du cinéma de Taverny qui aura lieu du vendredi 4 au dimanche 6 juin 2021.

Ce concours sera décliné en 3 catégories :

- « juniors », moins de 14 ans ;
- « ado/adultes Amateurs », 14 ans et plus ;
- « ado-adultes Professionnels », 14 ans et plus.

Cette dernière catégorie englobera les films réalisés dans le cadre de formations professionnelles du Cinéma (BTS, CAP du secteur Cinéma Audiovisuel, "Ecole au Cinéma", écoles de cinéma, cycles universitaires, etc.).

### **Article 2 : Conditions de participation**

La participation est libre, gratuite et ouverte à tous. Une autorisation parentale est demandée pour les concurrents âgés de moins de 14 ans.

Les participants, amateurs ou professionnels, pourront concourir individuellement ou en groupe. Chaque participant ne peut concourir que dans une catégorie avec une seule vidéo.

Les œuvres candidates au concours devront être d'un format .mov ou .avi et ne pas excéder (générique inclus) 6 minutes pour les catégories « Juniors » et « Ado/Adultes Amateurs », et 10 minutes pour la catégorie « Ado/Adultes Professionnels ».

Les œuvres devront être envoyées par message privé à l'adresse mail du Festival ([festivalcinema@ville-taverny.fr](mailto:festivalcinema@ville-taverny.fr)), au plus tard le vendredi 23 avril 2021, minuit, en spécifiant noms, coordonnées (postales et mails), âges des participants et catégorie dans laquelle ils s'inscrivent.

Les vidéos seront ensuite publiées par la ville de Taverny sur la page *Facebook du Festival* et ouvertes aux votes des internautes du 3 au 24 mai 2021, 17h00.

La vidéo par catégorie ayant reçu le plus de votes sur le *Facebook du Festival*, se verra attribuer, de fait, le prix « Coup de cœur des internautes ».

Lors de la phase finale du concours, le public présent, ainsi que le jury, voteront afin de déterminer 2 prix par catégorie :

- Prix du public,
- Grand prix du jury.

Un prix du meilleur scénario pour les catégories juniors et amateurs sera également attribué par le jury pour encourager les scénaristes en herbe.

Une attention particulière sera accordée aux films respectant le thème de l'année du festival, la « Comédie Musicale ».

### Article 3 : Sélection

Pour la phase finale du concours, 6 films, par catégorie, seront retenus. Il s'agira des films ayant reçu le plus de votes des internautes. Le résultat sera communiqué individuellement à chaque représentant des films retenus.

### Article 4 : Jury

Le jury sera composé de personnalités du domaine du cinéma, de l'audiovisuel, d'élus locaux et de jeunes Tabernaciens.

Il sélectionnera les lauréats en fonction de l'originalité de l'œuvre et de ses qualités d'interprétation, cinématographiques et techniques.

La liste nominative et fonctionnelle des membres du jury sera annexée au présent règlement.

### Article 5 : Résultats

De nombreux lots (caméras sportives, places de cinéma...) récompenseront les lauréats. Le détail des prix à remporter se présentera comme suit :

LOTS FESTIVAL CINEMA 2021			
	Catégorie < 14 ans	Ado/Adultes amateurs	Ado/Adultes pro
PRIX DU PUBLIC	Trophée + Livre ou DVD sur le cinéma + carte cadeau 50 € + 5 places de cinéma	Trophée + Livre ou DVD sur le cinéma + carte cadeau 50 € + 5 places de cinéma	Trophée + Livre ou DVD sur le cinéma + carte cadeau 50 € + 5 places de cinéma
COUP DE COEUR DES INTERNAUTES	Trophée + Livre ou DVD sur le cinéma + carte cadeau 50 € + 5 places de cinéma	Trophée + Caméra sportive + carte cadeau 50 € + 5 places de cinéma	Trophée + Caméra sportive + carte cadeau 50 € + 5 places de cinéma
GRAND PRIX DU JURY	Trophée + Livre ou DVD sur le cinéma + carte cadeau 100 € + 5 places de cinéma	Trophée + Caméra sportive + carte cadeau 100 € + 5 places de cinéma	Trophée + Caméra sportive + carte cadeau 100 € + 5 places de cinéma
MEILLEUR SCENARIO	Trophée + Livre ou DVD sur le cinéma + carte cadeau 100 €		
MEILLEUR CHAR	Trophée + carte cadeau 100 €		
MEILLEUR OBJET ROULANT	Trophée + carte cadeau 100 €		

Les remises des prix s'effectueront lors du festival.

#### **Article 6 : Obligations des participants**

La participation au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les participants acceptent les décisions prises par le jury et autorisent la ville de Taverny à présenter et publier les créations ainsi que les noms de leurs auteurs sans que cela ne leur confère le droit à une rémunération ou à un avantage quelconque.

Les participants peuvent être nommés par leur pseudonyme, mais ils doivent obligatoirement communiquer leur identité à la Ville.

La diffusion d'images ou de sons à caractère pornographique ou d'idées faisant l'apologie de la violence, du nazisme, du fascisme, terrorisme ou de tout discours de haine et de discrimination, est interdite.

Les films seront visionnés en amont et tout manquement aux éléments précités entraînera une invalidation de la participation au concours.

#### **Article 7 : Liberté informatique, fichiers.**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général de Protection des Données applicable depuis le 25 mai 2018. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à cette même loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

#### **Article 8 – Responsabilité**

La ville décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommages causés à l'œuvre envoyée. Elle ne saurait être rendue responsable des retards et des pertes d'envoi du fait d'internet ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure.

Par ailleurs, la ville se réserve le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de sa volonté.

#### **Article 9 - Acceptation du règlement**

Le fait de poser sa candidature implique, pour tous les concurrents, l'acceptation intégrale du présent règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs de publier éventuellement leur vidéo sur le site Internet de la mairie de Taverny ([www.ville-taverny.fr](http://www.ville-taverny.fr)) sans aucune perception de droits, ceux-ci étant cédés automatiquement par la participation au concours.